

GUIDE PRATIQUE DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL



ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ

N° gratuit 0 800 88 11 77 depuis un poste fixe

montpellier3m.fr/biodechets

**Ensemble,
éco-responsables.**



montpellier
Méditerranée
Métropole

Beaucoup de raisons différentes mènent au compostage : pour certains, cela permettra d'enrichir la terre du jardin, pour d'autres il s'agira d'une solution pour réduire les déchets jetés à la poubelle, d'autres encore y trouveront un outil pédagogique pour les petits et les grands, jusqu'à l'observation bucolique de la nature et du temps accomplissant leur œuvre patiemment...

Quelle que soit votre raison, vous vous apprêtez à installer votre composteur ou à participer à un projet collectif : bravo ! Car à l'échelle de la Métropole, chaque habitant produit en moyenne 70 kg de déchets organiques par an (hors déchets verts). Cela représente plus de 30 000 tonnes de biodéchets, aujourd'hui jetés dans les ordures ménagères résiduelles. Votre compostage est donc une action qui compte et surtout, qui pèse.

Détourner les biodéchets de la poubelle grise permet aussi d'assainir celle-ci : finie la poubelle malodorante et qui coule lorsque sont évacuées régulièrement, vers le composteur, les matières qui en sont la cause. Dans l'optique de la tarification incitative des ordures résiduelles (au poids, au volume ou à la levée - en cours d'étude), ce tri des biodéchets vous permettra de présenter moins souvent à la collecte votre bac gris et de l'alléger.

C'est pourquoi la Métropole soutient fortement le compostage de proximité : la distribution gratuite de composteurs individuels va être renforcée, des formations régulières vont être organisées pour les habitants, et les sites de compostage collectif multipliés (en résidences, dans les établissements scolaires ou sur l'espace public...). Dès le printemps 2021, deux maîtres composteurs ont également été recrutés pour renforcer nos capacités d'action.

Pour toutes ces raisons écologiques, financières et pratiques : merci beaucoup d'avoir adopté cette nouvelle habitude « zéro déchet », et bon voyage sur le chemin rassérénant du compostage !



Michaël DELAFOSSE

Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Maire de la Ville de Montpellier



François VASQUEZ

Vice-Président délégué à la collecte, au tri,
à la valorisation des déchets et à la politique zéro déchet

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Le compostage reproduit le cycle de la nature et est l'acte le plus simple de valorisation des déchets : Par la décomposition de certains déchets, les matières sont transformées de façon à récupérer des éléments riches en minéraux et matières organiques utiles à la terre agricole.

LE PRINCIPE DU COMPOSTAGE



Bien comprendre : Pour que les biodéchets soient transformés en compost par les organismes vivants, il faut que ces derniers aient assez d'oxygène et d'humidité pour vivre. Il est donc important que de l'air circule dans tout le composteur !

Pour cela, il convient de :

- **Mélanger** les matières fraîches avec les matières sèches
- **Aérer / Brasser** (à l'aide d'une fourche ou d'un brass'compost par exemple)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Contrairement aux épluchures, aux fruits abîmés... la matière sèche n'intéresse pas les moucheron. En recouvrant systématiquement vos apports frais avec de la matière sèche, vous empêchez la prolifération des moucheron dans votre composteur.

Où démarrer son compostage ?

Posez votre composteur directement **sur le sol, à plat, de préférence à l'ombre et à l'abri du vent.**

Le composteur

Si vous disposez d'un espace vert, il existe plusieurs possibilités pour obtenir gratuitement un composteur individuel mis à disposition par Montpellier Méditerranée Métropole :

- **Via le formulaire** « Demande de composteur » sur : <https://eservices.montpellier3m.fr/collecte-des-dechets-menagers>
- **En contactant le** n° gratuit 0800 88 11 77

Si vous avez trouvé dans le commerce un composteur en bois pleinement adapté à votre besoin (capacité, dimensions...), vous pouvez profiter de l'aide à l'acquisition d'un composteur, à hauteur de **40 euros**, en nous retournant la convention située sur la page montpellier3m.fr/biodechets

À METTRE OU PAS DANS LE COMPOSTEUR

OUI ✓

DE LA CUISINE



Marcés et filtres de café • sachets de thé • coquilles d'œufs broyées



Épluchures de tous les fruits et légumes • fruits et légumes abîmés, coupés



Riz • pâtes • céréales • semoules (n'ayant pas été en contact avec des produits carnés)

DU JARDIN



Tailles de haies • sciure grossière • copeaux de bois non traités



Mauvaises herbes non grainées • fleurs et plantes fraîches ou fanées • fanes de légumes



Feuilles mortes

DE LA MAISON



Essuie-tout • serviettes en papier non colorées • cartons bruns (découpés en morceaux) • boîtes d'œufs (découpées en morceaux)

Le saviez-vous ?
Dans une démarche individuelle, l'essuie-tout présente l'intérêt d'absorber une partie de l'humidité. A contrario, dans un composteur collectif, afin d'éviter les excès et les dérives, l'essuie-tout est déconseillé.

NON ✗



Viande • poisson • graisses • fromages • coquillages • pain

Le saviez-vous ?

Avec l'expérience, dans un composteur individuel, il vous sera possible d'intégrer des restes de plats avec de la viande. Mais il est important, au préalable, de maîtriser le processus



Cartons colorés • revues • magazines • briques alimentaires



Verre • métal • plastique



Excréments de chiens et litières de chats (même celles biodégradables ou compostables)



Plantes traitées • mauvaises herbes avec des graines • plantes malades • feuilles et tailles de thuya • résineux (à limiter) • lauriers et cyprès • tontes de gazon



Pierres et gravats



Couches culottes • médicaments • pansements • coton • gaz

Sacs plastiques, même s'il est mentionné « biodégradable » ou « compostable »






À noter : Coupés en morceaux, les apports de matières fraîches se décomposent plus rapidement et plus facilement

BIEN COMPOSTER

Les outils

Ils ne sont pas obligatoires mais peuvent être utiles :

-  **Un bioseau** dans lequel mettre les déchets compostables de la cuisine
-  **Une fourche** pour brasser et retourner le compost
-  **Un arrosoir** en cas de compost trop sec



Les étapes

- 1** **CONSTITUEZ** UNE RÉSERVE DE MATIÈRE SÈCHE (broyat, feuilles sèches...)
- 2** **COUPEZ** LES BIODÉCHETS EN MORCEAUX
- 3** **DÉPOSEZ** LES DANS VOTRE COMPOSTEUR EN VRAC, SANS SAC
- 4** **MÉLANGEZ** AVEC LA MATIÈRE DÉJÀ PRÉSENTE
- 5** **AJOUTEZ** DE LA MATIÈRE SÈCHE PAR-DESSUS VOS APPORTS



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le tuto-vidéo « **LE COMPOSTAGE** » sur la page montpellier3m.fr/biodechets

Évaluer son compost

- **Si trop humide** (très mouillé et/ou émanation d'odeurs), il faut rajouter de la matière sèche et bien le mélanger pour l'aérer.
- **Si trop sec**, il faut réduire les apports de matière sèche. Si cela ne suffit pas, on peut arroser modérément en veillant à bien mélanger pour aérer et humidifier l'ensemble.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous pressez une poignée de votre compost et qu'il s'en écoule seulement quelques gouttes, c'est parfait !

Utiliser le compost

Compost frais (3/4 mois)

- Un peu collant, peu friable, il ressemble à de la terre mouillée
- >> À utiliser en paillage (étalé une fois tamisé) pour protéger son sol et le nourrir

Compost mûr (5/12 mois)

- Brun foncé, presque noir, avec une odeur de sous-bois.
- >> **En pot** : 1 volume de compost pour 3 à 5 volumes de terre
- >> **En pleine terre** : on peut en mettre davantage, notamment pour la plantation d'arbres ou d'arbustes

Et le compostage collectif ?

Montpellier Méditerranée Métropole, en partenariat avec les communes et des associations locales (de quartier, de village, environnementales...), travaille au développement continu du compostage de quartier.

Vous souhaitez vous inscrire dans une démarche durable et collective, vous pouvez contacter le **0800 88 11 77**



Pour l'habitat collectif, si la résidence dispose d'un espace vert adapté, un composteur accessible à tous les résidents peut être mis en place par un agent spécialisé de la Métropole : demande à formuler par téléphone au **0800 88 11 77**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous résidez en appartement et vous souhaitez vous inscrire dans une démarche durable et responsable, Montpellier Méditerranée Métropole vous accompagne et vous soutient (sous conditions) à hauteur de 50€ pour l'acquisition d'un lombricomposteur. Convention sur montpellier3m.fr/biodechets à retourner.

BAILLARGUES
BEAULIEU
CASTELNAU-
LE-LEZ
CASTRIES
CLAPIERS
COURNONSEC
COURNONTERRAL
FABRÈGUES
GABELS
JACOU
JUVIGNAC
LATTES
LAVÉRUNE
LE CRÈS
MONTAUD
MONTFERRIER-
SUR-LEZ
MONTPELLIER
MURVIEL-LÈS-
MONTPELLIER
PÉROLS
PIGNAN
PRADES-LE-LEZ
RESTINCLIÈRES
SAINT-BRÈS
SAINT-DRÉZÉRY
SAINT GENIÈS
DES MOURGUES
SAINT GEORGES
D'ORQUES
SAINT JEAN
DE VÉDAS
SAUSSAN
SUSSARGUES
VENDARGUES
VILLENEUVE-LÈS-
MAGUELONE

+ D'INFOS OU DE RENSEIGNEMENTS ?

ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ

N° gratuit 0 800 88 1177 depuis un poste fixe

montpellier3m.fr

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

